CHARTE DIVERSITÉ & INCLUSION AFRIQUE, MEDITERRANÉE, OUTRE-MER

La diversité et l'inclusion sont des éléments clés du développement de notre Business Unit.

Accroître la diversité des équipes dans un environnement professionnel plus inclusif permet :

- De favoriser une meilleure compréhension des environnements et des enjeux professionnels, et de développer une culture d'innovation et de créativité qui génèrent de la valeur pour tous : clients, collaborateurs et plus largement pour l'entreprise et les actionnaires.
- D'améliorer le bien-être de tous au travail, la performance et l'engagement.
- De renforcer l'attractivité de Société Générale en tant qu'employeur et d'attirer & de fidéliser les talents.
- D'affirmer l'image de Société Générale en Afrique comme Entreprise citoyenne et de renforcer son rôle d'acteur sociétal.

C'EST VOUS SOCIETE
L'AVENIR GENERALE

NOTRE AMBITION

La charte Diversité & Inclusion d'AFMO s'inscrit totalement dans le respect des ambitions du programme **Culture & Conduite** de la Business Unit. Elle traduit notre **volonté de reconnaître et de promouvoir tous les talents**, quels que soient leur pays d'origine, leur sexe, leur âge, leur culture, leur ethnie ou leur religion. Elle témoigne de l'engagement d'AFMO à favoriser un environnement de travail respectueux, à respecter les différences, à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'inclusion ainsi que la diversité dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.

Créer les conditions d'une organisation inclusive nécessite de mettre en place une politique qui :

- S'articule autour de deux axes principaux :
 - 1. L'égalité des chances, prévoyant notamment le recours à des actions positives (ex : objectif de féminisation de nos CODIR).
 - 2. L'équité de traitement, pour lutter contre les discriminations et favoriser la neutralité des processus.
- **S'inscrit sur le long terme** en prenant en compte les environnements et les réglementations locales de nos organisations.

Opérer sur ces deux axes permet d'agir à la fois sur le court terme (partage de bonnes pratiques) ainsi que sur le moyen/long terme (actions sur les comportements et les processus).

AET

MAP D

C'EST VOUS SOCIETE
L'AVENIR GENERALE

NOS ENGAGEMENTS

En vertu de cette charte, AFMO s'engage à :

- Sensibiliser et former ses managers et collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination, de la diversité et de l'inclusion, en particulier dans leurs rôles autour du recrutement, de la formation et de la gestion des carrières.
- 2. Rechercher une plus grande diversité dans ses équipes aux différents niveaux de responsabilité de l'organisation et notamment dans ses postes à responsabilités.
- 3. Promouvoir l'application du principe de non-discrimination dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation et la promotion des collaborateurs.
- 4. Communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité et les tenir informés des résultats concrets de cet engagement.
- 5. Encourager une culture d'entreprise fondée sur le respect mutuel et la non-discrimination.
- 6. Promouvoir une organisation du travail de nature à **améliorer l'équilibre** vie personnelle / vie professionnelle et à faciliter l'engagement de toutes et tous.
- 7. Mettre en place, dans chaque filiale et au niveau du siège, des Comités Diversité & Inclusion en charge de s'assurer de l'application de ces engagements sur leur périmètre et de décliner les priorités qui seront définies par la BU dans le respect du calendrier et des réglementations locales.

C'EST VOUS SOCIETE
L'AVENIR SOCIETE
GENERALE



CHARTE DIVERSITÉ & INCLUSION

Dans une volonté d'intensifier notre engagement en matière d'égalité des chances et de traitement au sein du siège et des filiales de la Business Unit AFMO, et de reconnaître et de promouvoir tous les talents, quels que soient leur pays d'origine, leur sexe, leur âge, leur culture, leur ethnie ou leur religion, nous signons aujourd'hui cette Charte Diversité et inclusion.

Par la présente, nous nous engageons à favoriser un environnement de travail respectueux, à respecter les différences, à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'inclusion ainsi que la diversité.

Paris, le 23 mai 2019

Alexandre Maymat

Directeur BU AFMO

Walid Chaouch

Directeur Régional

Outre-mer

Ahmed El Yacqubi

Directeur Régional

Yann de Mantel

Directeur Délégué BU AFMO

Maroc

Marie-Albane Pottier

DRH de la BU AFMO

Georges Wega

Directeur Régional Afrique de l'ouest Eric Wormser

Directeur Régional Maghrab (hors Maroc) Sionlé Yeo

Directeur Régional

Afrique centrale et de l'est